



Usage de drogues : pour une application effective des outils de réduction des risques prévus par la loi de santé

(Paris, 29 janvier 2020) - **4 ans après l'adoption de la loi de santé, l'intégration de ses recommandations concernant la réduction des risques (RDR) et de ses outils dans la politique publique n'est toujours pas optimale au Ministère de la santé. Parmi ces outils délaissés, l'analyse de drogue en est un pourtant essentiel.**

Depuis plus de 20 ans, les associations proposent l'analyse de drogues comme outil de réduction des risques dans une démarche globale de promotion de la santé des consommateurs-rices. Cela complète la palette d'outils permettant de lutter efficacement contre les overdoses notamment.

Le 26 janvier 2016, l'adoption de la loi n°2016-41 de modernisation de notre système de santé a permis une réelle reconnaissance de cet outil en inscrivant juridiquement l'analyse de drogues comme une mission de réduction des risques. Plus de 80 structures en France proposent désormais ce service qui permet d'informer les personnes usagères sur les contenus réels des produits mais aussi et surtout sur les risques possibles.

Pourtant, quatre ans après l'entrée en vigueur de la loi, la Direction générale de la santé (DGS) n'a toujours pas donné aux Agences régionales de santé (ARS) les instructions attendues pour permettre le financement essentiel au déploiement de l'analyse de drogues ainsi que de l'accompagnement lié aux risques d'injection (Aerli). De fait, de nombreux blocages persistent sur la mise en place d'outils majeurs de réduction des risques, pourtant prescrits par la loi. Résultats :

- Une forte disparité territoriale et un manque de moyen pour formaliser un réseau national d'analyse de drogues qui, pourrait être le garant d'un dispositif de qualité, en capacité de sensibiliser au mieux les consommateurs.trices sur la dangerosité des produits circulants.
- Une forte disparité du déploiement de l'Aerli avec encore de nombreuses ARS bloquantes
- Toujours aucun programme d'échange de seringues en prison et une mise en place d'une politique de réduction des risques en milieu carcéral globalement insignifiante
- Un nombre de salles de consommation dérisoire (deux sur l'ensemble de la France)

Nos associations alertent les autorités sanitaires sur la situation et espèrent que l'année 2020 sera celle de la concrétisation de la loi sur les mesures de RDR, 4 ans après son adoption mais également

celle de nouvelles réflexions notamment sur l'expérimentation d'espace de consommation que nous souhaitons aujourd'hui mettre en place.

Associations signataires :

- Médecins du Monde
- Groupe SOS
- Aides
- Fédération Addiction
- Sida Paroles
- Keep Smiling
- Spiritek
- Apleat-Acep
- PROSES
- Pause Diabolo
- CEID-Addiction
- Oppelia
- La Case
- CMSEA

Contacts presse :

Médecins du Monde : Fanny Mantaux – fanny.mantaux@medecinsdumonde.net – 06 09 17 35 59

Fédération Addiction : Olivier Hurel — o.hurel@federationaddiction.fr – 01 42 28 83 20

AIDES : Adèle Simon - asimon@aides.org - 06 98 68 01 68

Keep Smiling : contact@keep-smiling.com - 04 72 60 92 66

CEID Addictions : Dr Jean-Michel DELILE - 05 35 14 00 28

Apleat-Acep : Lucie BLANCHARD - lucie.blanchard@apleat-acep.com - 02 38 62 96 05

MAS : g.bonnefond@mas-asso.fr - 06 35 45 67 83

Oppelia : Fabienne Pourchon - fpourchon@oppelia.fr - 0763906447